

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone 517 700

DISCOURS DE

H. E. Amb. Samate-Cessouma Minata

COMMISSAIRE AUX AFFAIRES POLITIQUES

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

**AU FORUM SUR LA POLITIQUE DE RENFORCEMENT DE L'APPROCHE AFRICAINE
DES DROITS HUMAINS BASEE SUR LE DEVELOPPEMENT : LE LIEN ENTRE LES
INSTITUTIONS DES DROITS DE L'HOMME ET LE DÉVELOPPEMENT**

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE,

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

6 septembre 2017

Excellences, Mesdames et Messieurs, Membres du Comité des Représentants Permanents de l'Union africaine;

Messieurs les Représentants du Conseil exécutif des INADH;

Monsieur Dominique Kabeya et chers collègues du Centre du Service Régional du PNUD pour l'Afrique;

Chers collègues et Personnel de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat des INADH;

Distingués Participants ;

Mesdames et Messieurs;

Bonjour

C'est un réel plaisir pour moi d'être présent à cet important FORUM SUR LA POLITIQUE DE RENFORCEMENT DE L'APPROCHE AFRICAINE DES DROITS HUMAINS BASEE SUR LE DEVELOPPEMENT et conçu autour du thème : LE LIEN ENTRE DES INSTITUTIONS FORTES DES DROITS DE L'HOMME ET LE DÉVELOPPEMENT.

C'est également un honneur pour moi de prendre la parole au nom de **Son Excellence, Amb. Samate Cessouma Minata**, Commissaire aux affaires politiques qui aurait souhaité être parmi vous pour cet événement très important mais qui malheureusement en a été privée en raison d'un autre calendrier officiel tout aussi important qui se déroule en même temps que ce Forum. Elle m'a donc chargé de la représenter et de vous présenter ses fraternelles salutations.

La Commission de l'Union africaine et son leadership sont honorés par cette initiative du Réseau des Institutions nationales africaines des droits de l'Homme et tient à exprimer toute sa reconnaissance au directoire du réseau ainsi qu'au Centre Régional de Service du PNUD pour l'Afrique pour la facilitation de la recherche sur l'état des institutions des droits de l'homme en Afrique et pour leur partenariat avec la Commission de l'Union africaine sur ce projet.

La journée d'aujourd'hui est très stratégique et je suis heureux que les représentants des organes d'élaboration des politiques de l'Union africaine, notamment le Comité des Représentants Permanents (COREP) soient

également présents à ce Forum pour soutenir l'événement, ce qui leur permettra d'apprécier l'urgence de la mise en place au sein de leur Comité d'un sous-comité sur la Démocratie, les Elections, les Droits de l'Homme et la Gouvernance.

Mesdames et Messieurs,

Le programme d'aujourd'hui comporte deux volets, à savoir le lancement du rapport sur l'état des institutions nationales des droits de l'homme en Afrique et le Dialogue Politique de Maendeleo sur les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique. Il s'agit de deux activités distinctes, mais liées, pour lesquelles je sollicite votre pleine participation.

**Excellences,
Distingués Invités;
Mesdames et Messieurs;**

Le thème du Forum - RENFORCER L'APPROCHE AFRICAINE DES DROITS HUMAINS BASEE SUR LE DEVELOPPEMENT : LE LIEN ENTRE DES INSTITUTIONS FORTES DES DROITS DE L'HOMME ET LE DÉVELOPPEMENT, n'est pas seulement opportun, il est également pertinent pour le développement de l'Agenda 2063 de l'Afrique et le travail de l'Union africaine sur les droits de l'homme et des peuples. Cela vaut également pour les Objectifs de Développement Durables de l'ONU.

L'approche du développement de l'Union africaine en matière de droits de l'homme est clairement définie, en particulier dans l'Aspiration trois (3) de l'Agenda 2063 qui prône la vision d'une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et de respect de l'état de droit. C'est ce contexte ainsi que l'importance du rôle des Institutions nationales des droits de l'homme qui ont conduit au développement et au renforcement du partenariat entre le Département des Affaires Politiques de la Commission de l'Union africaine et le Réseau Africain des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (NANRI), matérialisé par la signature d'un mémorandum d'entente (MoU).

La présente activité constitue une avancée dans la mise en œuvre de ce MoU et je suis heureux que nous ayons fait des progrès dans ce sens. Les

deux événements d'aujourd'hui sont une manifestation sans équivoque de cette bonne collaboration.

Excellences;

Distingués Invités;

Mesdames et Messieurs;

Le lien entre les droits de l'homme et le développement n'est plus à démontrer, ce d'autant qu'il est présenté de façon convaincante dans plusieurs littératures de développement. Nous avons également relevé la pertinence de ces liens dans des circonstances particulières à certains endroits de notre continent, en particulier pendant les conflits armés. Par conséquent, Il ne s'agit plus d'un débat sur l'impact négatif des violations des droits de l'homme sur le développement. Cela explique pourquoi l'Agenda 2063, le cadre de développement à long terme de l'Afrique, particulièrement l'Aspiration trois, est consacré à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des peuples sur le continent. C'est la conviction de l'Union africaine que, sans une promotion et une protection efficaces des droits de l'homme et des peuples, l'Afrique ne peut accomplir l'objectif noble de l'Agenda.

Comme vous pouvez noter, l'Union africaine a consacré ces trois dernières années à promouvoir les droits de l'homme et des peuples, avec un accent particulier sur les droits des femmes et des jeunes et leurs contributions au développement. Par exemple, l'année 2015 a été consacrée aux droits économiques des femmes et à l'autonomisation pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique. Dans le même ordre d'idées, l'année 2016 a été déclarée l'année des droits de l'homme en mettant l'accent sur les droits des femmes. De même, le leadership de l'Union africaine dans son approche habituelle d'intégration et de prise en compte de la dimension droits de l'homme dans le développement a déclaré 2017 comme l'année de mise en valeur de la dividende démographique à travers l'investissement dans la jeunesse, pour promouvoir les droits de la jeunesse africaine au développement. Avant cette période, l'Union africaine s'est employée à renforcer les capacités des institutions nationales des droits de l'homme et à leur apporter une assistance technique afin de renforcer le système continental des droits de l'homme et de promouvoir le développement dans ses Etats membres.

En reconnaissance du lien entre les droits de l'homme et le développement, l'Union africaine continue dans la même trajectoire de priorisation de la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples en déclarant l'année 2018 année des droits socio-économiques axées sur la lutte contre la corruption et autres Infractions y relatives en Afrique.

Excellences;

Invités distingués;

Mesdames et Messieurs;

Comme vous le savez tous, il ne saurait y avoir de système africain des droits de l'homme dynamique et efficace sans un Mécanisme approprié des Droits de l'Homme au plan National. C'est pourquoi l'étude qui a été lancée par les INADH avec l'appui du PNUD est essentielle pour assurer une cohérence de démarche, une efficacité dans la prise en charge des questions relatives aux droits humains et surtout, pour permettre aux Etats aux pouvoirs publics ainsi qu'aux différents acteurs œuvrant dans ce domaine, de bénéficier de conseils et d'appui nécessaires pour la promotion et la protection des droits de l'Homme. Ce rapport, à en juger par ses recommandations est également très utiles pour l'Union africaine et ses différents organes dans la définition des stratégies pour la promotion et la protection des droits de l'Homme sur le continent.

Je souhaite donc inviter tous les États membres de l'UA à étudier le rapport et à utiliser ses recommandations pertinentes pour renforcer leurs institutions nationales des droits de l'homme et promouvoir le développement sur le continent.

Enfin, le rapport a identifié plusieurs défis pour la promotion et la protection efficaces des droits de l'homme et des peuples en Afrique, notamment un financement insuffisant et des ressources humaines limitées, une instabilité politique et une volonté politique pas suffisamment forte. J'ai demandé aux panélistes qui rendront justice à la thématique du séminaire d'interroger de manière critique les conclusions du rapport et ses recommandations dans le but de proposer des solutions pratiques aux problèmes des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme en Afrique.

Comme nous le savons tous, il ne peut y avoir de base fondamentale d'un développement durable en l'absence des fondamentaux de l'Etat de droit et de respect des droits de l'homme et des peuples. La contribution de tous et

de chacun est à cet effet fort utile dans cette campagne et pour le renforcement des institutions africaines des droits de l'homme.

Je souhaite plein succès à nos délibérations et déclare notre session ouverte.

Je vous remercie pour votre amiable attention.